

## Compte rendu de la réunion du SIVOS de POUILLY SUR SAONE du 22 mars 2016

Le mardi 22 mars 2016 à 18 h 00, s'est réuni le Conseil Syndical du SIVOS de Pouilly sur Saône, régulièrement convoqué le 15 mars 2016 par Mme MONOT Laurie, Présidente.

**Présents :** Mme MONOT Laurie, M.DELACOUR Sébastien, M. SMARGIASSI Aurélien, M.CINQUIN Laurent, M. DERUELLE Thibaut, Mme LONJARET Jocelyne, M. VADOT Franck, Mme DECHAUD Martine, M. BELORGEY Sébastien, Mme TARQUIS Raymonde (suppléant M. CANON Hervé)

**Étai(ent) absent(s) :** M. FURET Stéphane,

**Étaient absents excusés :** BENIGUEL Christine, M. CANON Hervé (suppléé par Mme TARQUIS Raymonde)

**Secrétaire de Séance :** SMARGIASSI Aurélien

### **Délibération 1 : Approbation du compte administratif 2015**

Mme MONOT ayant quitté la salle.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

Dépenses		Recettes	
Prévus	4 859.00	Prévus	4 859.00
Réalisés	3 717.60	Réalisés	4 296.44
Reste à réaliser	1 774.40	Reste à réalisés	1 782,00

#### **Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Prévus	132 587,00	Prévus	<b>132 587,00</b>
Réalisés	111 057,39	Reste Réalisé	129 762,38
à réaliser	0,00	Reste à réaliser	0,00

#### **Résultat de clôture :**

Investissement :	578.84
Fonctionnement :	18 704.99
<b>Résultat global</b>	<b>19 283.83</b>

### **Délibération 2 : Approbation du compte de gestion 2015**

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil Syndical que le compte de gestion a été établi par Mme LECULLIER Muriel, receveur de Seurre, à la clôture de l'exercice.

Madame la Présidente vise le compte de gestion et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Syndical en même temps que le compte Administratif 2015

Le Conseil Syndical, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice et après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2015 du perceuteur de Seurre à l'unanimité.

#### **Report des résultats :**

L'excédent d'investissement est reporté en recette d'investissement au C 002 : 578.84 €

L'excédent de fonctionnement est reporté en recette de fonctionnement au C 001 : 18 704.99 €

### **Délibération 3 : Vote du budget primitif 2016**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif 2016

**Investissement :**

Dépenses : 4 995,00 (dont 1774.40 de RAR)

Recettes : 4 995,00 (dont 1782.00 de RAR)

**Fonctionnement :**

Dépenses : 119 957,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 119 957,00 (dont 0,00 de RAR)

**Point sur le personnel :**

Madame MONOT rappelle que lors de la dernière réunion 11 février 2016, le conseil syndical l'avait autorisé à renouveler les contrats CUI de Mme MALAISE et de Mme BELIARD sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 26 h avec une prise en charge par l'état prévue sur 24 h.

Elle rappelle la teneur de son mail de fin février à tous les délégués : le nouveau décret relatif aux modalités de participation de l'état aux contrats aidés tombé le 22 février et d'application immédiate est venu changer la donne.

La prise en charge est dorénavant plafonnée à 20 h semaine, et le taux de prise en charge est passé de 65 à 75 %.

Comme Mme MONOT l'avait spécifié dans son message, il fallait néanmoins procéder au renouvellement des contrats afin de ne pas entraîner de perturbation au niveau de l'organisation du travail aux écoles.

Par contre, il faudra prochainement à nouveau réfléchir sur le devenir de ces contrats, et sur le choix, soit de continuer avec des contrats aidés dont la prise en charge continuera vraisemblablement à chuter, soit le recrutement d'un agent titulaire, mais en appliquant la réglementation, à savoir une ATSEM pour deux classes de maternelle, ce qui ne manquera pas de poser des problèmes avec les enseignants, habitués depuis de très nombreuses années à bénéficier de l'aide d'une ATSEM par classe.

**Mise en place d'une participation financière des parents pour les NAP.**

Mme MONOT indique qu'à la demande de certains délégués, elle a remis à l'ordre du jour la question de la mise en place d'une participation financière des parents aux NAP.

Les délégués sont tous élus dans leur commune et savent que les budgets communaux deviennent serrés en raison de la baisse des dotations de l'état et des nouvelles obligations mises à la charge des collectivités (la mise en place des NAP entre autre)

Mme MONOT indique qu'en tant que Présidente du SIVOS elle essaie de réduire au maximum les dépenses de fonctionnement (réduction des postes téléphonie/internet par exemple). Le poste des NAP représente un coût estimé de 14 000 € pour le SIVOS et la mise en place d'une participation financière, même symbolique, des parents, viendrait réduire le coût à charge des collectivités.

Mme MONOT distribue un tableau de simulation des coûts sur la base de 1 € ou 2 € par enfant et par semaine de NAP, et de 1 ou 2 € par famille et parsemaine de NAP.

Monsieur DELACOUR indique que de plus en plus de communes ou de communautés de Communes, rendent les NAP payants, et qu'il est logique que le SIVOS de Pouilly sur Saône se pose la question. Il rappelle que seule l'école est obligatoire, et que les parents peuvent faire le choix de ne pas mettre leurs enfants aux NAP s'ils le souhaitent.

Monsieur BELORGEY rappelle que les parents des communes de Glanon, Auvillars, et Montmain,, du fait de l'implantation des écoles à Pouilly sur Saône et de la contrainte des bus scolaires, n'ont pas forcément le choix de mettre ou pas leurs enfants aux NAP, ils sont donc en quelque sorte pris en otage.

Il est rappelé que l'école est gratuite, mais que les NAP sont des activités complémentaires, proposées pour le développement de l'enfant, mais que cela représente un coût pour toute la communauté.

Mr DELACOUR indique que lorsque la Communauté de Communes estime qu'elle a besoin de mettre 4 % par an d'augmentation d'impôts sur les administrés pour pouvoir maintenir son niveau d'investissement, peu de délégués trouvent à redire, mais là, les délégués montent au créneau pour une participation qui reste symbolique (entre 36 et 216 € par an et par famille selon les simulations présentées).

Mme DECHAUD indique que la situation est différente et que si la communauté de Communes n'applique pas une augmentation d'impôt régulière dès maintenant, elle finira par ne plus arriver à boucler son budget, en pareille situation, la collectivité est mise sous tutelle de l'état qui prendra les mesures qui s'imposent et mettra peut-être 15 % d'augmentation d'impôt d'un seul coup.

Elle indique également qu'avec la redistribution des compétences entre la région et le département, le transport scolaire risque d'être mis à la charge des familles

Monsieur DELACOUR indique que les communes sont exactement dans la même situation que la communauté de communes. Les recettes chutent, les charges, malgré les efforts consentis augmentent ou stagnent, et il faut continuer à faire face et à investir. Pour y arriver, les communes n'auront pas d'autre choix que d'augmenter leurs taux d'imposition, mettant à contribution tous les administrés. Il s'agit ici de faire participer les familles au coût du service qui leur est proposé, et leur permet souvent d'économiser le coût d'une nounou pour le vendredi après-midi.

Mr BELORGEY demande si l'avis des délégués de parents d'élève a été demandé, il propose que la question soit évoquée lors du prochain conseil d'école extraordinaire qui va avoir lieu prochainement.

Mme MONOT indique qu'elle n'y est pas favorable. Les parents, sur le principe sont forcément contre le fait de payer un service jusque-là gratuit, mais ce sont aux élus, qui sont là pour représenter tous les habitants et l'intérêt commun, de prendre la décision.

Mr BELORGEY et Mme DECHAUD demandent tout de même si la mise en place d'un service de facturation (personnel, papier, affranchissement...) ne va pas finalement consommer une grande partie de la recette générée par la participation financière des parents.

Mme MONOT indique que la coordinatrice des NAP qui a eu beaucoup de travail en début d'année, pour la mise en place de la nouvelle organisation des NAP, peut maintenant sur le temps de travail qui lui a été allouée, gérer la facturation, il ne restera alors que les coûts d'impression et d'affranchissement à estimer.

Mr BELORGEY indique également que pour les petites sommes, la perception ne dispose pas de moyens efficaces de mise en recouvrement des impayés.

Mme MONOT indique qu'elle va prendre des renseignements complémentaires et remettra cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil syndical qui aura lieu le lundi 02 mai 2016 à 18 h.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 00

MONOT Laurie	SMARGIASSI Aurélien	CINQUIN Laurent	DELACOUR Sébastien
LONJARET Jocelyne	DERUELLE Thibaut	VADOT Franck	DECHAUD Martine
TARQUIS Raymonde	BELORGEY Sébastien		